

Montigny s/ Sambre le 9 Novembre 1857

Société
du
Charbonnage
de Bonne-Espérance

Monsieur,

—————
Nous avons l'honneur de vous informer que l'assemblée ordinaire est fixée au mardi 17 courant à 10 1/2 heures du matin au bureau central du Charbonnage

- Ordre du jour : 1° Compte rendu du mois d'Octobre.
2° Répartition des bénéfices disponibles.
3° Le sieur Eug Everaests ancien débiteur de la Société offre de payer immédiatement la moitié de notre créance et l'autre moitié à la mort d'un de ses parents âgé de plus de 80 ans.
4° Raccordement des fosses du pied et des Combles au chemin de fer de Louvain.
5° Le sieur P. Squifflet contrôleur de la fosse de l'Épine demande une augmentation d'appointements; son salaire journalier est de f 3. 10 G.
6° Le sieur Emarestienne dont le salaire journalier a été fixé provisoirement à f 2. 50 demande aussi une augmentation. Il fait bien son devoir.
7° Les écritures de la comptabilité se compliquant sensiblement à cause du développement que prend de jour en jour la vente des charbons en détail, un copiste au bureau central est devenu indispensable.
8° Les entrepreneurs du chargement des bateaux ayant laissé à payer à leurs ouvriers une somme d'environ f 700, ceux-ci espèrent que la Société les dédommagera.
9° La Société possède au Faubourg de Charleroy un verger d'une contenance d'environ 240 verges et d'une valeur de 15.000 francs; en continuant à le louer elle ne retire que 1 6/10 p 10 au plus d'intérêts de cette somme. Elle ferait donc un bénéfice de plus de f 600, par an en le vendant.
10° Prendre une résolution concernant certaines parcelles de votre terre du bois Delballe louées pour 9 ans en 1832; les baux n'ont pas été renouvelés depuis et nous obtiendrions maintenant de ce terrain un prix supérieur. Nous croyons

reconnaître de plus que les locataires actuels changent les limites en vous
créant des servitudes

11^o Les écritures de comptabilité se clôturent toujours difficilement pour
le 2^{me} mardi de chaque mois; nous pensons que la Société ferait bonne
chasse en fixant les assemblées ordinaires au 3^{me} mardi.

12^o Fête Ste Barbe le vendredi 4 Décembre prochain.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre profond respect.

Le Caissier

Le Directeur-gérant

Eg Lemaitre

Le 20 Octobre Messieurs les actionnaires réunis en assemblée
ont promis sous peine de cinquante francs d'amende au profit des
pauvres de fournir pour le dîner du 17 g^{bre} ce qui suit:

- M^r Biéton: jambon d'ardennes &c^a.
" Victor Durmez - Drion: lièvre, lapin et vin
" Emile Durmez: six perdreaux et vin
" Jules Drion: un pâté de foie gras.
" Léopold Drion: Une tourte
" Quarré, notaire: Une gigot de chevreuil
" Ad. Drion: 4 Beccafes
" Aug. Em. Drion père: un dindon truffé
" Demandre: un fromage à la glace
" Emile Drion: un pudding
" Dubait: 4 bouteilles de vin vieux

M^{rs} Aug. E. Drion fils & Ferd. Andrieu-Drion se chargent
du bois de la cuisinière & du dessert pour compléter le
dîner